dfi aktuell

Sommaire

dfi analyse

La réforme du collège et ses conséquences – *page 1*

dfi information

L'actualité s'invite à la XXXIe conférence annuelle du dfi – *page 4*

Invité au Sénat – *page 4*

Quand la formation dépasse les frontières – *page 5*

Coopération universitaire avec la Tunisie – *page 6*

Séminaire des anciens du programme « On y va – auf geht's ! » – *page 6*

En quête de chiffres ? Les dossiers thématiques de la Frankreich-Bibliothek, une mine de données statistiques – *page 7*

dfi service

Les jeunes chercheurs présentent leurs thèses – *page 8*

Frankreich Jahrbuch 2014 : La société civile en France, en Allemagne et en Europe – *page 8*

Vient de paraître : Cultures monétaires et budgétaires – *page 9*

Vient de paraître : L'état de l'Union – *page 9*

Festival du Château de Ludwigsburg 2015 – *page 9*

L'UFA s'exprime au sujet de la réforme des collèges en France – *page 10*

Convention de Coopération « Jeunesse et Economie » – *page 10*

La Bretagne – Tour d'horizon d'une région partenaire – *page 10*

Actualités de l'Institut franco-allemand à Ludwigsburg N° 2|2015

La réforme du collège et ses conséquences

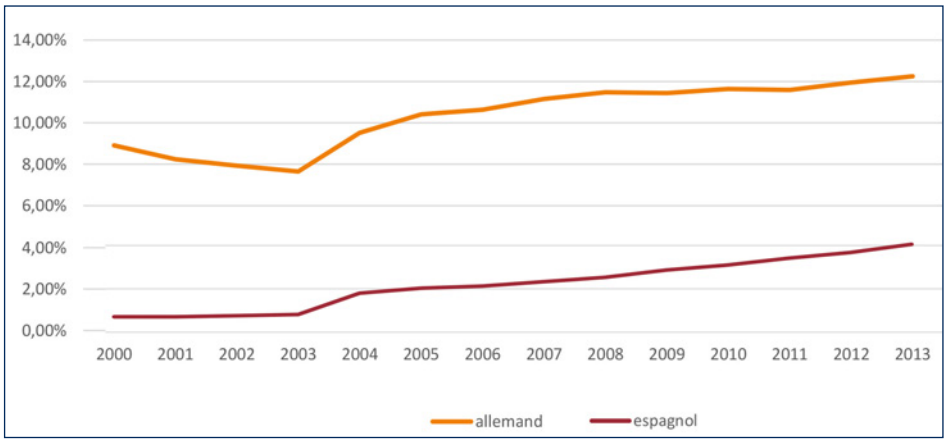

Proportion des élèves commençant l'allemand ou l'espagnol comme 1ère langue vivante en classe de sixième. Source : http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html

dfi analyse

Les vagues d'indignation déferlent, un tollé gronde dans les médias, et le scandale ne semble pas se résumer à une tempête dans un verre d'eau. Ce furent d'abord les professeurs de latin qui se firent du souci pour leur matière, puis tous ceux qui attachent de l'importance à l'enseignement de l'allemand en France sont montés au créneau. Dépassant les clivages partisans, des députés de l'Assemblée nationale protestent contre le projet de réforme du collège. Andreas Jung et Pierre-Yves Le Borgn' (les deux présidents du groupe parlementaire franco-allemand) publient dans le grand quotidien allemand la *FAZ* une note de protestation, tandis que l'eurodéputée Sylvie Goulard plaide pour le renforcement de la langue allemande dans les écoles françaises. L'ambassadrice d'Allemagne fut certes reçue à Paris par la ministre de l'Éducation nationale mais se fit éconduire prestement. À Montpellier, des parents d'élèves bloquent une école et bataillent pour conserver l'offre existante. Ce thème brûlant arrive jusqu'aux centres de pouvoir à Berlin et à Paris. Comment comprendre ces réactions farouches qui se sont diffusées de façon étonnamment large ? Qui a suivi avec attention la politique française ces dix dernières années sait que rares sont les ministères ayant mis en route davantage de réformes que le ministère de l'Éducation nationale (à qui l'étiquette de « mammouth » colle pourtant à la peau). A chaque fois, il s'agit de réduire la part des élèves en rupture scolaire, et ainsi de se rapprocher de l'objectif visant à conduire le plus de jeunes possible le plus loin possible au sein du système scolaire unique. Il s'agit de tenir la promesse que l'école garantit l'égalité des chances pour tous, et que seul compte le mérite et non l'origine sociale. Ce système fondé sur le mérite est de mise dans l'ensemble du système éducatif français, et ce jusqu'aux concours d'entrée aux meilleures grandes écoles. En raison de ce système, le fait de recruter ainsi une « élite » pour exercer les fonctions à responsabilité au sein de l'État n'a jamais posé de problème en France. Il convient de garder à l'esprit cette longue tradition d'une méritocratie ciblée si l'on veut comprendre la réforme qui se prépare actuellement.

La proposition de loi défendue par la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem porte sur le collège. Instauré en 1975, ce dernier était alors célébré comme un grand acquis social : tous les élèves devraient désormais fréquenter le même type d'établissement scolaire, où serait enseigné un programme identique – c'est donc au nom de l'égalité qu'a été créé le collège unique. Le but était et demeure que tous les enfants d'âge scolaire en France suivent le même programme et puissent acquérir ainsi les connaissances et les compétences fondamentales que l'on nomme aujourd'hui « socle commun de connaissances ».

Les efforts constants menés depuis 40 ans pour proposer à tous les élèves de collège un enseignement identique et ainsi préserver le principe républicain d'égalité des chances ont cependant échoué dès le début, dans la mesure où de nom-

Lire la suite à la page 2

Suite de la page 1

breux élèves sortent du collège sans diplôme (en 2014, seulement 85 % des candidats ont obtenu le « diplôme national du brevet », même s'ils sont 92 % à maîtriser le socle commun de connaissances durant leur scolarité). Le constat de la nécessité de pratiquer une pédagogie différenciée et de proposer une aide individualisée aux élèves n'est pas nouveau, et le ministère n'est pas sans l'ignorer. Critiquer globalement le fait que le collège délivre à tous les élèves un enseignement unique paraît cependant déplacé dans la mesure où le système scolaire allemand, qui est organisé bien autrement, ne parvient pas lui non plus à amener tous les élèves d'une promotion à l'obtention d'un diplôme.

La réforme proposée concerne aussi bien l'éventail traditionnel des matières scolaires que la pédagogie. En premier lieu, l'apprentissage interdisciplinaire doit être renforcé, ce qui fait écho aux efforts antérieurs visant à briser le canon rigide des matières enseignées et à encourager l'apprentissage transdisciplinaire et orienté vers des problèmes concrets. Second point, 20 % des heures d'enseignement doivent pouvoir être employées différemment en fonction des besoins, par exemple pour travailler en petits groupes ou pour des projets associant plusieurs disciplines. Un troisième point de réforme concerne les langues vivantes, et c'est ici que l'on en vient à notre thème. Comme désormais dans tous les États membres de l'Union européenne (UE), l'apprentissage de la première langue vivante débute dès l'école primaire – en règle générale l'anglais, excepté dans des régions qui pour diverses raisons commencent avec une autre langue (dans le Bade-Wurtemberg le long du Rhin avec le français, en Alsace avec l'allemand, dans certaines régions d'Europe l'enseignement se fait de toute façon dans les deux langues officielles, comme par exemple dans la Vallée d'Aoste avec le français et l'italien ou dans le Tyrol du Sud avec l'allemand et l'italien ; en Sarre, le français doit aussi être proposé au même titre que l'anglais à partir du *Kindergarten*). Puis au collège français, en règle générale, la première langue vivante sera désormais obligatoirement l'anglais (sauf dans les quelques régions où une autre langue est enseignée en primaire). La seconde langue vivante est abordée en classe de cinquième (jusqu'à présent, elle l'était en quatrième). Ce changement n'a à première vue rien de spectaculaire, en comparaison avec les règles en vigueur dans les autres États de l'UE. Par exemple, dans le cycle secondaire italien, d'une durée de trois ans et identique pour tous les élèves, ces derniers doivent aussi continuer l'anglais en sixième à raison de trois heures par semaine et la seconde langue vivante (on ne propose que l'allemand, le français et l'espagnol) débute également en sixième, avec deux heures par semaine comme dans le projet de réforme en France pour la seconde langue vivante en cinquième. En Allemagne, du fait que l'éducation n'est pas de la compétence de l'État mais des

L'allemand

Un atout pour des carrières en Europe

A l'occasion de la journée franco-allemande du 22 janvier 2005

Commissionné par l'ancienne Ministre des affaires européennes française Claudie Haigneré, le dfi a publié à l'occasion de la journée franco-allemande 2005 un ouvrage pointant les bonnes perspectives professionnelles pour les français ayant des connaissances d'allemand.

Länder, les cas de figure sont tellement variés qu'il est très difficile d'établir une comparaison.

Qu'est-ce qui justifie donc une telle agitation, puisque les choses ne sont pas si différentes dans d'autres pays où la situation est comparable, comme par exemple en Italie ? Pour comprendre les raisons du mécontentement, il faut prendre en compte le champ politique des relations franco-allemandes. Depuis le début de la coopération organisée à la suite du traité de l'Élysée en 1963, l'attention portée à la langue du plus important partenaire au plan politique et économique en Europe est particulièrement grande. Dans le texte même du traité de l'Élysée, la promotion particulière de la langue française est un objectif central. L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), qui a bénéficié durant plus de 50 ans d'un soutien financier cumulé à hauteur de centaines de millions d'euros, a accompagné de manière professionnelle l'apprentissage des langues étrangères par de nombreuses mesures telles que des échanges et des programmes d'aide. De multiples déclarations officielles du gouvernement, la dernière en date à l'occasion du 50e anniversaire du traité de l'Élysée en janvier 2013, ont souligné le rôle particulier de la langue du partenaire. Au fil des années, la volonté politique a élaboré des instruments qui ont nécessité de grands investissements, afin de créer des offres dans le domaine de l'éducation qui soient à la mesure de la relation politique particulière nouée entre la France et l'Allemagne. Avec la mise en œuvre de la réforme du collège, un coup menaçant serait porté à cet édifice dont tous les gouvernements, de quelque parti qu'ils soient, ont jusqu'ici pris soin.

Pour quelle raison ? Le projet de réforme de l'enseignement des langues étrangères supprime deux particularités : les classes bilangues et les sections européennes. Les classes bilangues, proposées dans plus de la moitié des collèges (également dans les zones défavorisées), constituent au fond la réponse à une conséquence de la mondialisation croissante. Compte tenu de l'importance accrue de l'anglais international comme langue véhiculaire, la grande majorité des parents désire que leurs enfants choisissent l'anglais au collège comme première langue vivante – ce qui a conduit depuis les années 90 à un recul notable de l'allemand comme première langue vivante. Dans le même temps, l'espagnol a nettement progressé, en tant que langue prétendument facile, dans le choix de la seconde langue vivante.

Lire la suite à la page 3

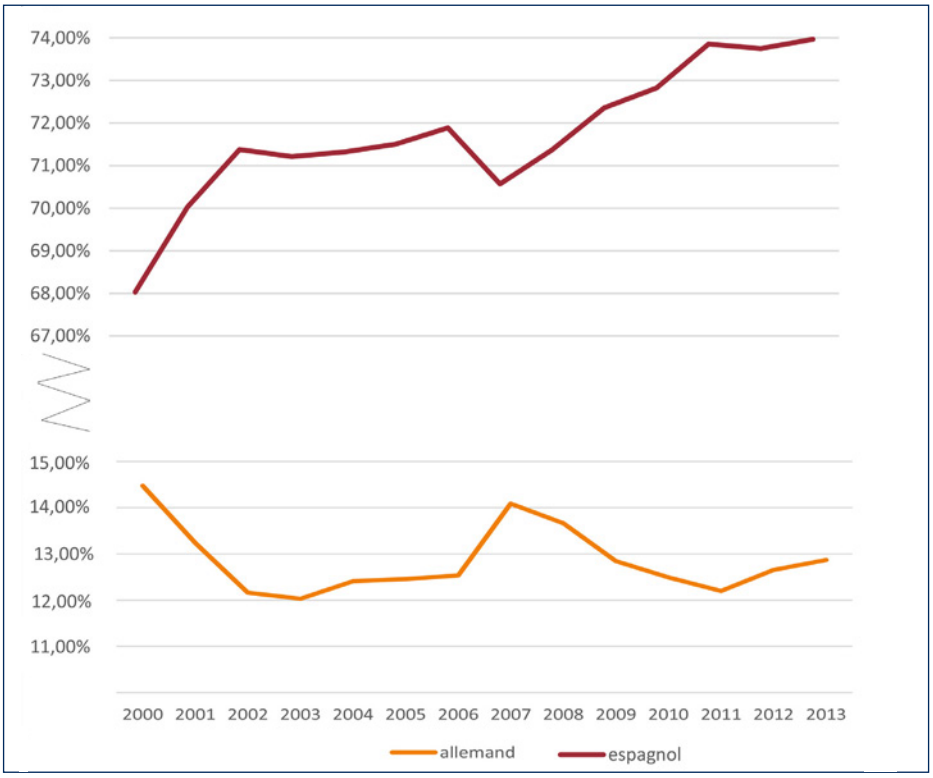

Proportion des élèves commençant l'allemand ou l'espagnol comme 2nde langue vivante en classe de quatrième. Source : http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html

Bâtiment typique d'un collège français. Source : Wikimedia

Suite de la page 2

Dans ces conditions, comment alors freiner le déclin de l'allemand ? Après le 40e anniversaire du traité de l'Élysée, où l'on a à nouveau souligné le rôle particulier de la langue du partenaire, le ministre de l'Éducation nationale alors en poste, François Fillon, a tenté d'allouer par la loi une préférence à la langue allemande – mais le Conseil constitutionnel a rejeté cette initiative qui contrevenait au principe d'égalité. C'est de ce désaccord que sont nées les classes bilangues, dans lesquelles l'allemand et l'anglais sont enseignés en parallèle en classe de sixième, à raison de 3 heures par semaine chacun. Cette possibilité a rencontré un vif succès depuis sa mise en place, et a permis de stabiliser le nombre d'élèves germanistes. C'est pourquoi cette offre est si importante, car les classes bilangues débouchent directement sur les classes européennes, qui en sont le prolongement et qui sont comparables aux matières enseignées au Gymnasium de façon bilingue et qui existent dans de nombreux Länder en Allemagne. Or ces classes européennes doivent être aussi supprimées. Les autres éléments de cet édifice franco-allemand bâti politiquement sur le long terme sont le double diplôme Abibac, les possibilités offertes par l'Université franco-allemande qui propose plus de 150 doubles cursus, ainsi que les dispositifs de qualification pour la formation professionnelle franco-allemande. Cela représente certes une niche, en comparaison à l'ensemble du marché de la formation, mais il est vrai que cette offre a permis de développer une sphère d'éducation et de formation qui a toujours été bien notée dans toutes les évaluations. En outre, elle représente pour les hommes politiques allemands mais aussi et surtout français une occasion idéale de montrer que la coopération franco-allemande produit des résultats concrets et directement utiles – en restant accessible à tous les jeunes allemands et français et en améliorant sensiblement leurs chances futures sur le marché de l'emploi.

On se demande pourquoi la ministre a proposé dans la réforme du collège des mesures ayant de telles conséquences, et pourquoi elle en accepte le préjudice politique alors que cela n'était pas nécessaire. Si elle agit ainsi, c'est au nom du principe d'égalité, argument-massue de la politique en France. Les classes bilangues et européennes seraient élitistes et par conséquent pas égalitaires, comme elle l'a déclaré à plusieurs reprises. Selon elle, l'apprentissage de la seconde langue vivante dès la classe de cinquième rendrait désormais inutile ces dispositifs spéciaux jugés inéquitables. Il est à craindre que la ministre ou ses conseillers aient agi sans connaître le contexte politique ni scolaire. D'une part, il faut souligner que les classes bilangues sont justement aussi proposées dans des établissements scolaires qui sinon ne sont absolument pas attractifs pour des élèves motivés, peu importe leur origine sociale. D'autre part, une offre destinée aux élèves motivés ne peut être qualifiée d'élitiste si elle est proposée au plus grand nombre possible d'élèves. C'est ce que Sylvie Goulard a expliqué dans un article : la force de l'école française a toujours été de tirer vers le haut autant d'élèves que possible, et non pas de s'aligner par le bas en s'adaptant au niveau des élèves démotivés ou en difficulté. Les expériences faites jusqu'à présent dans les classes bilangues montrent qu'elles contribuent efficacement à assurer la mixité sociale recherchée, et qu'elles créent de nombreuses ouvertures et des incitations supplémentaires (par exemple avec les échanges scolaires). Supprimer les classes européennes à un moment où l'euroscepticisme progresse et fait le lit du populisme, et pas seulement en France, est tout sauf une bonne idée politique.

Comment la ministre peut-elle se sortir de ce mauvais pas politique ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit. La réforme scolaire, dans l'ensemble cohérente, et la relation particulière franco-allemande constituent des objectifs politiques d'égale importance. François Hollande a déjà compris la nécessité d'agir étant donné que ce thème occupe le devant de la scène politique. Cependant une solution paraît possible, car les principes de la réforme scolaire ne sont pas remis en question si l'on renonce, du moins temporairement, à supprimer des classes bilangues et des classes européennes. L'argument mis en avant par le Ministère, selon lequel on s'efforcera à introduire dans un maximum d'écoles primaires l'allemand comme première langue et que l'on maintiendrait par conséquent les classes bilangues au collège, doit d'abord faire ses preuves dans les années à venir. Le président Hollande reconnaîtra qu'il perdrait dans l'affaire beaucoup de son capital politique, sans que cela ne lui rapporte grand chose. Cela n'a pas de sens de vouloir jouer la partition franco-allemande en Europe pour ensuite couper les cordes de l'instrument. En gardant présent à l'esprit le rôle particulier des relations franco-allemandes, il conviendrait donc de reconsidérer cette partie de la réforme. Personne n'y perdrait sur le plan politique, et une fois de plus il apparaîtrait clairement qu'il existe une large mobilisation politique et sociale en faveur des relations franco-allemandes.

Frank Baasner ▶ baasner@dfi.de

L'actualité s'invite à la XXXIe conférence annuelle du dfi

Réforme territoriale et décentralisation – la nouvelle carte de France, entre compétitivité régionale, bataille de compétences et européanisation

Lorsque le président François Hollande a annoncé sa réforme territoriale, certains observateurs y ont vu « la mère de toutes les réformes ». En effet, il s'agit bien d'une entreprise ambitieuse puisque le nombre de régions doit passer de 22 à 13. Que l'on s'imagine juste si l'on devait essayer de réduire le nombre des États fédéraux en Allemagne, en les fusionnant pour passer des 16 grandes régions actuelles à seulement 10… Le défi pour la France est de taille, et les résistances sont à la hauteur des enjeux, tout comme d'ailleurs les attentes liées à cette réforme. Celle-ci permettra-t-elle vraiment de réaliser les économies potentielles escomptées ? Comment seront répartis exactement les compétences et les moyens financiers ? Qu'en sera-t-il de l'administration et des responsabilités politiques des nouvelles grandes régions ? Par ailleurs, au vu de la dimension politique de la réforme, comment gérera-t-on les résistances parfois fortes qu'elle entraîne ? Comment évolueront en Alsace les tendances à l'autonomie déjà perceptibles, et quels avantages tireront les acteurs des possibilités qu'offre l'UE aux régions plus grandes et plus affirmées ?

La nouvelle carte de France. Source: www.gouvernement.fr

Nous aborderons ces questions actuelles lors de notre conférence annuelle les 25 et 26 juin ; elles feront l'objet de débats et de présentations auxquels prendront part des acteurs concernés, des hommes et des femmes de terrain, mais aussi des scientifiques et des experts. Le jeudi, la conférence offrira tout d'abord aux invités présents un plateau où discuter des avantages et des inconvénients de la réforme, et où présenter des propositions alternatives. Le vendredi, deux groupes de travail parallèles étudieront ce projet d'une part sous ses aspects juridiques et administratifs, et d'autre part sous l'angle des sciences politiques et des sciences de l'Europe.

Le dfi invite également à la conférence publique de l'ambassadeur français en Allemagne Philippe Etienne dans le cadre de la conférence annuelle.

Il est possible d'obtenir le programme provisoire de la conférence annuelle en vous adressant à lejeune@dfi.de

Stefan Seidendorf seidendorf@dfi.de

Le Salon Napoléon dans le Palais du Luxembourg. Source : dfi

Invité au Sénat

La France se prépare à une réforme territoriale ambitieuse qui aura aussi des conséquences sur la coopération franco-allemande. Actuellement, l'intérêt que portent les responsables politiques français sur les structures étatiques et administratives en Allemagne est très grand. Le directeur du dfi, Frank Baasner, a présenté les structures du fédéralisme allemand devant des membres du groupe d'amitié franco-allemand du Sénat, à l'invitation de la Sénatrice Catherine Troendlé. La rencontre a eu lieu dans le prestigieux Salon Napoléon dans le Palais du Luxembourg.

Frank Baasner baasner@dfi.de

Quand la formation dépasse les frontières
Soutien du dfi au projet pilote AzubiBacPro

En 2013-2014, sur commande du ministère d'État du Bade-Wurtemberg, le dfi a cherché à déterminer les facteurs qui retiennent les jeunes de s'engager dans une formation professionnelle transfrontalière (il est possible de commander cette étude à l'adresse info@dfi.de). Les résultats soulèvent aujourd'hui encore un grand intérêt dans les deux pays, comme ce fut le cas dernièrement lors d'une présentation à Paris auprès de l'organisme de réflexion et de stratégie (France Stratégie) du Premier ministre français.

(de g. à dr.) Stefan Seidendorf, dfi ; Jean-Georges Mandon, Président de la FEFA ; Vincent Goulet. Source : eurojournalist.eu

L'intérêt suscité par cette étude s'explique par la situation économique et sociale actuelle particulièrement tendue (25 % de chômage chez les jeunes en Alsace, changement démographique et pénurie de travailleurs qualifiés et d'apprentis dans le pays de Bade), et par la priorité politique qui en résulte visant à faciliter et à promouvoir la mobilité transfrontalière sur le marché de l'emploi. Par conséquent, une multitude d'initiatives voit actuellement le jour au niveau local, que différents acteurs de la formation professionnelle essaient de rassembler afin d'utiliser de manière pratique les possibilités politiques créées aujourd'hui.

En collaboration avec notre partenaire de longue date, la Fondation Entente Franco-Allemande (FEFA) qui a connu en 2013 un changement de président, le dfi a décidé d'accompagner l'une de ces initiatives par son soutien et ses capacités en conseil. Pour le moment, quatre lycées professionnels français et leurs partenaires allemands (écoles professionnelles spécialisées) participent au projet « AzubiBacPro ». L'idée qui sous-tend ce projet est de réaliser, dans le cadre d'une formation professionnelle dans le système national (c'est-à-dire la préparation au bac pro en France ou la formation professionnelle en Allemagne), des modules de formation qualifiante dans l'autre pays. Les élèves sont préparés à leur séjour à l'étranger par un soutien linguistique ciblé (aussi bien dans l'enseignement théorique que dans leur formation pratique) et sont accompagnés dans la recherche d'une entreprise où faire leur stage ainsi que dans leurs besoins pratiques (logement, transport).

Dans le meilleur des cas, un jeune Français pourrait ainsi par exemple passer six semaines dans une entreprise allemande durant sa première année de formation, huit semaines la deuxième année, et à nouveau huit semaines dans la même entreprise la troisième année. Comme il s'agit de modules de formation qualifiante, l'entreprise allemande doit s'engager à dispenser les contenus d'enseignement imposés, et à les évaluer à la fin. L'avantage pour l'entreprise est le suivant : elle peut former en trois ans un collaborateur potentiel, évaluer ses qualités et ses capacités, et le fidéliser rapidement. Dans une période où le personnel qualifié manque et où des places de formation restent vacantes, cela représente à coup sûr une possibilité intéressante, d'autant plus que durant la phase pilote, cela ne coûte rien à l'entreprise : en effet, la FEFA accorde aux jeunes apprentis une aide financière généreuse pour leur phase de formation à l'étranger. Selon le type de métier, il existe à la fin la possibilité de faire reconnaître directement le diplôme professionnel français en Allemagne, ou bien de poursuivre sa formation et de se perfectionner dans le système allemand par alternance, par exemple en se voyant proposer par la même entreprise une place en apprentissage.

Comme le suggèrent également les résultats de notre étude, la principale difficulté d'un tel projet tient à la socialisation et à l'information des acteurs concernés, au sein de systèmes scolaires et éducatifs très différents. Il en résulte avant tout un manque de connaissances concrètes sur le système du pays voisin et des interrogations récurrentes : en quoi consiste exactement le baccalauréat professionnel en France ? Quand et comment poser sa candidature, et comment trouver une entreprise ? Que vaut en Allemagne une formation en alternance (duale Ausbildung) ? Peut-on faire reconnaître un diplôme français en Allemagne, et inversement, peut-on travailler en France avec éventuellement un diplôme allemand… ? Le dfi, en concertation avec la FEFA, aidera à constituer et à diffuser les connaissances concrètes nécessaires, et mobilisera son réseau pour contribuer à la réussite du projet AzubiBacPro.

Stefan Seidendorf seidendorf@dfi.de

Tableau des écoles participantes

En France	En Allemagne
Lycée des métiers de l'Hôtellerie Alexandre Dumas Strasbourg-Illkirch *Commercialisation et Services en Restauration*	Paul Kerschensteiner Schule Bad Überkingen
Lycée Polyvalent Charles de Gaulle Pulversheim *Électrotechnique et Équipements Communicants*	GHS Emmendingen
Lycée polyvalent Jean Mermoz Saint Louis *Commerce*	Walter-Eucken-Schule Karlsruhe
Lycée polyvalent Schongauer Colmar *Commerce*	Rudolf Eberle Schule Bad Säckingen

Coopération universitaire avec la Tunisie

Le processus de démocratisation en Tunisie a suscité un vif intérêt et la sympathie des États européens.

Ce pays, relativement stable en comparaison avec les pays voisins, est un partenaire intéressant pour le Bade-Wurtemberg, que ce soit dans le domaine politique, économique ou de l'enseignement supérieur. Le Ministre des affaires européennes du Land, M. Peter Friedrich, s'est rendu à Tunis avec une délégation de haut rang pour des entretiens avec le gouvernement, la chambre de commerce et l'Université Internationale de Tunis.
Le directeur du dfi, Frank Baasner, a profité des rencontres pour développer un programme de master francophone.

Frank Baasner baasner@dfi.de

Le Ministre des affaires européennes du Land de Bade-Wurtemberg, Peter Friedrich, échangeant avec le Président de la Chambre Germano-tunisienne de Commerce et d'Industrie, Raouf Ben Debba
Source : dfi

Séminaire des anciens du programme « On y va – auf geht's ! »

La fondation Robert Bosch et l'Institut franco-allemand ont décidé – après quatre éditions et 58 projets subventionnés – de profiter des riches expériences vécues par les anciens participants afin de revoir la conception du programme.

25 responsables de projets issus des éditions de 2007 à 2014 ont accepté de venir à Ludwigsburg début mars pour un échange d'idées. Les participants ont intensivement discuté et ont rassemblé des idées pour la nouvelle mouture du programme. En outre, cette première rencontre entre participants de différentes éditions a été fructueuse et a montré l'importance d'un réseau des anciens « On y va – auf geht's ! ».

Susanne Binder binder@dfi.de

Les participants du séminaire des anciens. Source : dfi

En quête de chiffres ?

Les dossiers thématiques de la Frankreich-Bibliothek, une mine de données statistiques

Combien de personnes nées à l'étranger vivent en France ? Quel est le nombre annuel de nuits passées par les touristes européens en France ? Quelle est la surface des terres cultivées en France répondant aux critères de l'agriculture biologique ? La Frankreich-Bibliothek reçoit sans cesse des requêtes d'utilisateurs à la recherche de données chiffrées.

Ces dernières sont disponibles sur le site internet de l'Insee (l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui a son siège à Paris), des ministères compétents ou d'autres institutions. Ainsi, selon les statistiques de l'Insee, 5 605 167 personnes nées à l'étranger vivent en France ; le nombre de nuitées des touristes européens s'élevait à 465,2 millions en 2013 d'après les informations de la Direction Générale des Entreprises ; l'Agence française pour le développement et l'agriculture biologique en France évalue à 930 868 ha la surface des terres consacrées en France aux cultures bio, ce qui correspond à 3,93 % de l'ensemble des terres cultivées.
Les chiffres bruts nécessitent cependant des explications pour nous permettre de comprendre les faits. C'est ce que montre l'exemple suivant : les statistiques de l'Insee portant sur les étrangers vivant en Alsace, comme dans les autres régions françaises, précisent seulement le nombre d'Italiens, d'Espagnols et de Portugais, comme groupes particuliers de citoyens de l'Union européenne. Tous les autres sont regroupés sous la dénomination « autres citoyens européens ». En lisant l'article paru en janvier 2015 dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* sous le titre « Des flux atypiques : Terre d'accueil et de refuge, l'Alsace est marquée par d'importants flux de proximité et une forte immigration turque », on trouve des informations et des explications supplémentaires importantes, permettant de mieux comprendre ce qu'il en est : les Allemands (12,1 % de l'ensemble des personnes de nationalité étrangère en Alsace) et les Turcs (15,7 %) représentent dans cette région les principaux groupes d'immigrés, ce qui constitue une exception par rapport à la situation dans le reste du pays.
Pour faciliter l'accès direct à la documentation et aux chiffres, la Frankreich-Bibliothek a donc complété ses dossiers thématiques en renvoyant vers des sources statistiques, et développé d'autres offres thématiques, comme par exemple sur la situation de l'emploi, sur la politique des retraites ou sur le développement durable.
Les dossiers « Migration et intégration », « Tourisme » et « Agriculture et alimentation » offrent un accès direct aux textes scientifiques en lien avec le domaine thématique choisi. Sur le thème de l'intégration, on trouve par exemple l'étude « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », sur le thème du tourisme l'article « Les classes aisées des économies émergentes – Brésil, Russie, Inde, Chine – stimulent le secteur du tourisme en France », sur le thème de l'alimentation l'étude « Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique ». Pour prolonger la lecture, la Frankreich-Bibliothek propose une vue d'ensemble thématique sur les documents existants en France, que ce soit des ouvrages ou des contributions dans des livres ou des revues.
Outre la littérature spécialisée accessible en ligne, de nombreuses références d'articles de presse sur les thèmes les plus variés sont disponibles. On y trouve ainsi des articles comme « Plus d'enfants = plus vite à la retraite. Exact ? » tiré de l'hebdomadaire DIE ZEIT ou dans une perspective comparée « Le système français de retraites tient mal les comparaisons » extrait du *Figaro* ; « Transition énergétique : deux pays, deux modèles ? Paris veut aussi amorcer à présent sa transition énergétique. La version française paraît très différente de la version allemande. » tiré du magazine d'information ParisBerlin ou encore « Le projet de loi sur la transition énergétique à l'Assemblée : le modèle allemand est-il renouvelable ? » publié dans le magazine Enjeux Les Echos. Il est possible de commander une copie de ces articles de presse auprès de la Frankreich-Bibliothek contre une modeste participation aux frais. Les copies sont généralement livrées le lendemain par la Poste.
Il existe actuellement des dossiers sur 24 thématiques différentes. Comme les dossiers sont reliés à la banque de données des archives de presse du dfi et à la banque de données *World Affairs Online*, dont une grande partie du contenu provient des contributions de la Frankreich-Bibliothek, les textes intégraux disponibles en ligne et les références des ouvrages imprimés et des articles de presse sont constamment complétés par les nouvelles parutions. Pour des demandes de recherche sur des thèmes particuliers, il est possible de s'adresser directement aux collaborateurs de la Frankreich-Bibliothek, qui se feront un plaisir de vous aider.
Les dossiers thématiques sont consultables
en ligne

Nous restons bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions.
Frankreich-Bibliothek – (0049)71 41 / 93 03-34 –
frankreich-bibliothek@dfi.de

Martin Villinger villinger@dfi.de

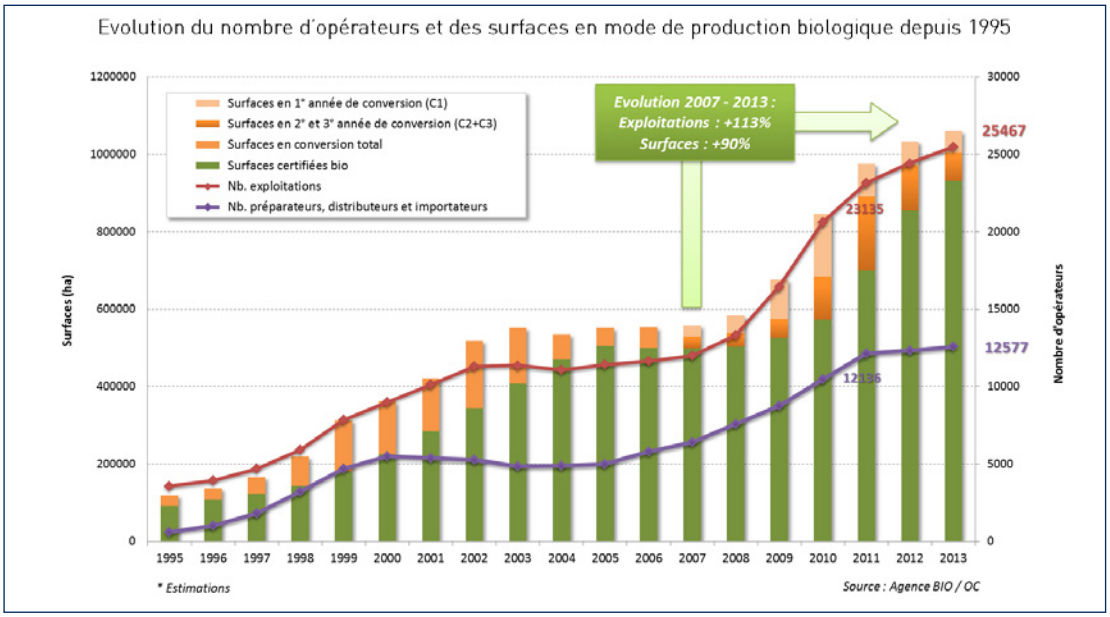

Évolution du nombre de producteurs bio et des surfaces agricoles biologiques en France depuis 1995. Source : Agence BIO / OC

Les jeunes chercheurs présentent leurs thèses

Juliette Charbonneaux et Yoav Schemer-Kunz, boursiers des fondations Gips-Schüle et Wüstenrot qui ont été reçus de février à avril 2015 par le dfi, présentent leur travail.

Juliette Charbonneaux lors de sa présentation au dfi. Source : dfi

Yoav Shemer-Kunz lors de sa présentation au dfi. Source : dfi

Juliette Charbonneaux a comparé les quotidiens *Le Monde* et la *Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ)* sur une période courant de 1949 à 2013 pour analyser comment ces journaux ont représenté la coopération franco-allemande et si ce processus s'est déroulé de la même manière de part et d'autre du Rhin. Le questionnement porte, plus largement, sur le rôle joué par les médias dans le processus politique de la réconciliation et du rapprochement entre les deux pays.
Pour Juliette Charbonneaux, la couverture régulière et sérieuse des relations franco-allemandes ainsi que l'adoption d'une posture d'expert vis-à-vis des événements rapproche les deux journaux. Tous deux s'envisagent ainsi comme chroniqueurs du travail de ces acteurs politiques qui se rencontrent au moins deux fois par an, en France ou en Allemagne, depuis la signature du traité de l'Élysée en 1963. La thèse s'appuie sur des citations, photographies et caricatures qui accompagnent systématiquement la couverture des événements politiques.
En ce qui concerne les différences remarquables entre les deux journaux, Juliette Charbonneaux avance que *Le Monde* s'est d'abord montré très factuel et prudent, parlant de « relations » et de « coopération » et estimant qu'il faut « contenir les Allemands » tandis que la *FAZ* a commencé de manière presque euphorique, écrivant que l'Europe signifie « l'amitié entre la France et l'Allemagne ».
Depuis, ces journaux ont continué à suivre avec fidélité les relations franco-allemandes. En 2013, à l'occasion du 50e anniversaire du traité de l'Élysée, Juliette Charbonneaux constate toutefois une inversion de la teneur du discours : tandis que la *FAZ* considère avant tout, de manière pragmatique, le travail politique quotidien et estime que « les principes et les grandes lignes de la coopération sont assurés », le discours du *Monde* est en revanche beaucoup plus émotionnel qu'au début de la période. Le journal parle alors du « couple franco-allemand », d' « amitié » et demande à « retrouver l'élan et la conviction de 1963 ».

Dans le cadre de sa thèse, **Yoav Shemer-Kunz** étudie le rôle des partis politiques au Parlement européen. À travers l'exemple des Verts français, il montre à quel point ce parti demeure focalisé sur le niveau national : leur liste commune lors des élections européennes de 2009 et leur ambition d'être un parti explicitement européen se sont avérées après analyse comme relevant de la fiction. Shemer-Kunz montre notamment comment le bon résultat obtenu par cette liste au scrutin européen – 16 % des voix – a plutôt été utilisé au niveau national, comme principal argument, dans le cadre des négociations pré-électorales entre les Verts et le Parti Socialiste. « Les partis ne peuvent pas remplir leur fonction au niveau de l'UE », affirme Yoav Shemer-Kunz. Par sa recherche, il met en lumière ce qu'est la politisation, notion centrale des sciences politiques. La politisation est définie comme publicisation visible et réussie d'un thème politique dans le but d'obtenir du soutien pour sa propre position. Afin que cela porte ses fruits pour un parti, la différence avec les rivaux politiques doit être claire pour le public.
Or, selon Shemer-Kunz, cela ne fonctionne pas au niveau européen car les partis, dans le cas concret des Verts français, sont isolés. Ils ne prennent pas part à la coordination politique entre Paris et Bruxelles. En se fondant sur ses recherches, Shemer-Kunz constate que les groupes d'intérêt et les coalitions de lobbying de la société civile sont bien plus efficaces que les partis pour déterminer les thèmes politiques à Bruxelles.
C'est le cas, dit Yoav Shemer-Kunz, du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) en cours de négociation entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Ce sont les organisations de la société civile qui ont politisé la question du TTIP et l'ont inscrit à l'agenda du débat public, alors que les partis politiques, quant à eux, ne sont arrivés que bien plus tard, lorsque le travail de lobbying avait déjà été effectué.

Brigitte Veit veit@dfi.de

Frankreich Jahrbuch 2014

La société civile en France, en Allemagne et en Europe

Le Frankreich Jahrbuch 2014 réunit des expériences pratiques, des résultats de recherche empirique et des réflexions sur l'histoire du concept de « société civile ».

Les contributions proposent dans une perspective comparative des analyses sur la représentation des intérêts dans le secteur économique, sur le capital social et sur la confiance sociale, ainsi que sur l'évolution du rôle des acteurs de la société civile dans l'État-providence. Ce recueil explique que si la « société civile » est en vogue et se porte bien, on s'interroge pourtant de plus en plus sur l'utilité politique de ce concept.
Thèmes abordés :

- Quel est le potentiel de la « société civile » en Europe ?
- Concertation sociale en mutation en France et en Allemagne
- Confiance sociale et capital social en France et en Allemagne
- Européanisation de la représentation des intérêts

Éd. : Deutsch-Französisches Institut (dfi), Frankreich Jahrbuch 2014. Zivilgesellschaft in Frankreich, Deutschland und Europa. La parution du Frankreich Jahrbuch 2014 est prévue pour mai 2015.

Vient de paraître : Cultures monétaires et budgétaires

Depuis le déclenchement de la crise de la zone euro en 2010, les tentatives européennes de stabiliser et de renforcer l'Union économique et monétaire (UEM) ont été marquées par de fortes divergences et controverses franco-allemandes.

L'objectif de cet ouvrage est triple : il s'agit d'identifier les constantes des cultures monétaires et budgétaires françaises et allemandes depuis 70 ans, d'analyser l'interaction entre ces cultures nationales dans la mise en œuvre de l'UEM et de se demander si l'existence de visions et de choix différents dans les deux pays freine ou peut, au contraire, favoriser l'émergence d'une gouvernance économique, financière et monétaire efficace dont l'Europe a besoin.

Le livre, fruit d'un projet commun du dfi avec le Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC) soutenu par le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA), peut être commandé au CIRAC

Sous la direction de Solène Hazouard, René Lasserre, Henrik Uterwedde : France-Allemagne : Cultures monétaires et budgétaires. Vers une nouvelle gouvernance européenne ? CIRAC, Cergy-Pontoise, 2015, 282 p., 25 €, ISBN 978-2-905518-48-4.

Vient de paraître : L'état de l'Union

Depuis sa première édition il y a 9 ans, cet annuaire sur l'état de l'Union européenne constitue un ouvrage de référence pour tous ceux qui, en tant qu'acteurs ou observateurs, se consacrent à l'intégration européenne. Il réunit vision européenne engagée et analyse critique.

L'édition de cette année développe la question de savoir si 2015 pourra devenir l'année de la relance pour l'Europe. L'ouvrage réunit une vingtaine d'auteurs confirmés qui se penchent en particulier sur la politique économique européenne, les relations extérieures de l'UE et l'Europe politique. Ces dossiers sont complétés par un long entretien avec le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et par une abondante documentation (près de 90 pages, comprenant notamment tableaux, diagrammes et autres cartes) bien choisie et intelligemment commentée. L'angle d'attaque résolument européen de ce rapport et la pertinence de ses analyses en font un antidote fort utile contre l'euroscepticisme ambiant.

Henrik Uterwedde uterwedde@dfi.de

Le Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2015, sous la direction de Thierry Chopin et Michel Foucher, Paris, Fondation Robert Schuman/Édition Lignes de Repères, 2015, 266 p., 19,90 €.

Festival du Château de Ludwigsburg 2015

Faisant revivre la musique des XVIIe et XVIIIe siècles, la flûtiste Dorothee Oberlinger et le virtuose des flûtes et musettes François Lazarevitch nous emmènent en compagnie de la gambiste Hille Perl et de l'Ensemble 1700 dans l'idylle bucolique d'une Arcardie idéalisée. Ils évoquent à nos oreilles ce lieu empreint de nostalgie dont rêvent depuis la Renaissance artistes et compositeurs, poètes et peintres, mais aussi architectes et paysagistes. Tirant ses échos des nuances riches et variées de cette atmosphère, la musique pastorale était jouée pour le plaisir de la cour à Versailles, avec les instruments typiques du temps de Louis XV et Louis XVI.

Cette soirée sera l'occasion d'entendre, outre « Les saisons amusantes » de Nicolas Chédeville librement inspirées des célèbres « Quatre Saisons » d'Antonio Vivaldi, également d'autres pièces divertissantes de la musique baroque française avec les « Pièces de caractère » de Marin Marais et la « Fête rustique » de Jacques-Christophe Naudot.

http://www.schlossfestspiele.de/de/programm/spielplan/index.htm

Dorothee Oberlinger: Les Saisons Amusantes
30 Mai 2015, 20h, Ordenssaal, Residenzschloss Ludwigsburg, Entrée à partir de 19h15

Agenda

Du 17 au 19 juin
XVIIe Dialogue Franco-Allemand « Formation transfrontalière et mobilité du marché de l'emploi », Otzenhausen.

25/26 juin
XXXIe Conférence annuelle du dfi : « Réforme territoriale et décentralisation en France. La nouvelle carte de France, entre compétitivité régionale, bataille de compétences et européanisation », Ludwigsburg.

Du 27 juin au 5 juillet
Séminaire pour jeunes journalistes français à Berlin.

L'UFA s'exprime au sujet de la réforme des collèges en France

L'Université franco-allemande (UFA) permet à des étudiants français et allemands d'effectuer un cursus d'études commun dans les deux pays sanctionné par deux diplômes reconnus nationalement en France et en Allemagne.

En 2015, celle-ci apporte son soutien à 6 200 étudiants, soit 1 200 de plus qu'en 2010. La condition préalable à cette formation universitaire binationale proposée par l'UFA est l'enseignement de l'allemand en France et du français en Allemagne. Il est préoccupant de voir que le projet de réforme des collèges risque de limiter considérablement l'enseignement de l'allemand avec la suppression quasi générale des classes bilangues et classes européennes pourtant si prisées. Malgré la concurrence massive de l'anglais, l'intérêt pour la langue et la culture

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

de l'autre pays est toujours présent, mais cet intérêt a besoin d'être entretenu en permanence afin de pouvoir perdurer. Il serait donc d'autant plus nécessaire de soutenir l'allemand de manière durable dans l'enseignement secondaire. Afin que les relations d'amitié qui unissent la France et l'Allemagne puissent se perpétuer de génération en génération, il est indispensable que les jeunes de nos deux pays acquièrent des compétences linguistiques dans la langue du partenaire. Ces relations ne peuvent être entretenues sur le long terme que si Français et Allemands sont en mesure de communiquer de manière efficace. L'expérience de l'UFA montre qu'avoir recours à la langue passe-partout que constitue aujourd'hui l'anglais ne peut suffire à entretenir une telle communication.

Patricia Oster-Stierle, Présidente de l'UFA
oster-stierle@dfh-ufa.org

Convention de Coopération « Jeunesse et Economie »

entre la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie et l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

Dans le cadre de la 2de Journée Franco-Allemande de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage qui s'est déroulée le 15 avril 2015 à Paris, la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie et l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ont officiellement signé la convention de coopération intitulée « Jeunesse et Economie ».
En lien direct avec le thème de cette conférence sur la formation professionnelle et l'apprentissage, la coopération instaurée par cette convention vise à favoriser l'insertion des jeunes des deux pays sur le marché du travail.

Dans ce but, la mobilité dans l'espace franco-allemand sera davantage développée durant le cursus professionnel et d'autre part, les relations avec les entreprises seront renforcées. La Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie, en tant que réseau d'entreprises, y jouera un rôle important.

Contact :
Margarete Riegler-Poyet – Directrice Service Formations, Tél. : 01 40 58 35 90 ;

mriegler@francoallemand.com

(Lire aussi l'article de Stefan Seidendorf « Quand la formation dépasse les frontières » p. 5)

Béatrice Angrand, secrétaire générale de l'OFAJ, et Guy Maugis, président de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie signèrent la convention de coopération « Jeunesse et Economie » lors de la 2de Journée Franco-Allemande de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage le 15 avril 2015 à Paris.

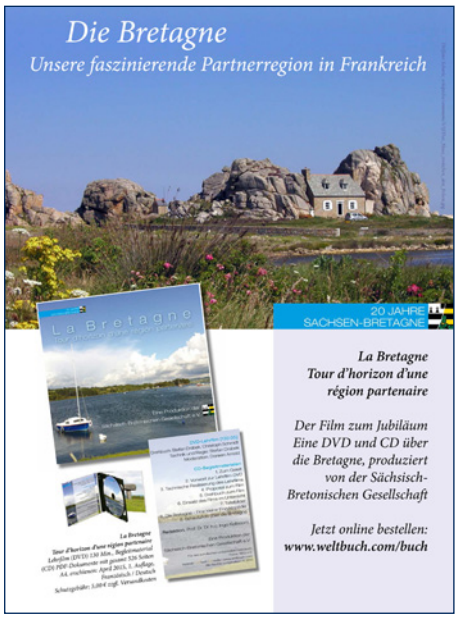

La Bretagne – Tour d'horizon d'une région partenaire

A l'occasion du 20e anniversaire de la signature de l'accord de coopération entre la Région Bretagne et l'État libre de Saxe, la Sächsisch-Bretonische Gesellschaft (www.sachsen-bretagne.de) vient de produire un film sur la Bretagne : « La Bretagne – Tour d'horizon d'une région partenaire ».

DVD/CD ne sont pas en vente commerciale mais peuvent être commandés en ligne auprès du Weltbuch Verlag moyennant un montant forfaitaire de 5 € plus les frais d'envoi
http://www.weltbuch.com/buch/wissenschaft-und-bildung/la-bretagne

Deutsch-Französisches Institut
Asperger Straße 34
D-71634 Ludwigsburg
Tel +49 (0)7141 93 03 0
Fax +49 (0)7141 93 03 50
www.dfi.de
info@dfi.de
Rédaction : Waltraut Kruse
Traduction : Céline Choppin, Bénédicte King, Clémentine Chaigneau
Directeur de la publication :
Prof. Dr. Frank Baasner